Supp 2 n° 240

22 Mars 2016

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique!

Dispensé de timbrage

Sommaire :

SNUipp-F5U

Une : Edito

Page 2 et 3 : **tract à afficher** grève interprofessionnelle Page 4 : Pourquoi la casse du Code du Travail concerne

les fonctionnaires.

Édito

CICE, pacte de responsabilité, loi Macron, plafonnement de l'ISF, etc... Des milliards sont donnés aux patrons, aux actionnaires, aux banquiers.

Sans contrepartie.

Il y a moins d'emplois, moins pour vivre, l'insécurité économique s'aggrave, les salaires sont en berne... Ça ne sera jamais assez. L'objectif d'un patron c'est de faire un maximum de profits. Toute entrave à cette maximisation est insupportable. À cette fin le MEDEF pratique quotidiennement la lutte des classes. Ceux qui élèvent en héros les entrepreneurs et prônent la société du risque aspirent finalement à ne faire reposer ces risques que sur les salariés devenus une marchandise comme une autre et ravalés au rang de machines.

Alors jusqu'où iront-ils?

Jusqu'à casser le droit du travail ; casser ce qui reste des protections face aux patrons ; individualiser plus encore le face-à-face avec eux ; augmenter les concurrences entre salariés, les séparer, briser les collectifs, les solidarités de classe ; renforcer le rapport de subordination ; nous empêcher toute espèce de refus « ou bien c'est la porte » ; n'être plus que « ressources humaines », des « coûts », payés, déplacés, licenciés, restructurés, pressurés au bon vouloir des DRH et suivant



LONS C.T.C

les profits anticipés. Avec moins d'inspecteurs du travail, empêcher les contrôles : l'impunité organisée. Tailler un droit sur mesure pour « la souplesse » de l'entreprise pour maximiser leurs bénéfices. Ils veulent nous faire reculer le plus loin possible, jusqu'au XIXe siècle s'ils le peuvent.

Les protections collectives ont été obtenues par la lutte, c'est par la lutte que nous les défendrons et pourront conquérir de nouveaux droits. Il nous appartient aujourd'hui d'inverser le rapport de force et d'obtenir plus de protections et une autre répartition des richesses en revendiquant, unis.

Cela commence par une participation massive à la grève et aux manifestations.

F.Billod Morel

31 mars 2016

Grève unitaire interprofessionnelle

AG départementale : Lons 13h30 à la FSU

<u>MANIFESTATIONS</u>

St Claude 10h30 Sous Préfecture

Dole : 10h30 Avenue de Lahr Lons : 14h30 place de la Liberté















Jeudi 31 mars 2016

GREVE INTERPROFESSIONNELLE UNITAIRE

RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LE CODE DU TRAVAIL

DU CODE DU TRAVAIL SIMPUFICATION



Après le 09, la journée de mobilisation du 17 mars à l'initiative des organisations de jeunesse a été une réussite. Les jeunes, très concernés par ce projet de loi, se sont fortement mobilisés avec le soutien des organisations de salarié-es.

la loi travail n'ont visiblement pas convaincu et ce malgré l'offensive gou-La preuve est faite que les annonces du Premier ministre pour aménager vernementale largement relayée.

Les jeunes doivent pouvoir manifester et se réunir librement. Le gouvernement doit respecter leurs droits et non multiplier les obstacles. Le débat sur la loi est loin d'être terminé. La réécriture du texte ne touche pas au cœur du projet qui contient touiours de multiples régressions. Ce nouveau projet de texte ne répond donc pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne peut pas être synonyme de la casse du code du travail mais nécessite en revanche un changement de politique économique et sociale.

Le gouvernement doit retirer son projet, entendre les propositions alternatives portées par les organisations de jeunesse et de salarié-es et en discuter avec elles.

daires, UNEF, UNL, FIDL soutiennent les jeunes et les salarié-es qui seront mobilisés dès le 24 mars Fortes de la réussite de cette journée, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Union syndicale Soliprochain, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres.

Ce sera une nouvelle étape avant la puissante journée de grève et de manifestations du 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS

31 MARS 2016

DOLE: 10H30 AVENUE DE LAHR

SAINT-CLAUDE : 10H30 PLACE DE LA SOUS PREFECTURE

LONS LE SAUNIER: 13h30 AG à la FSU et 14H30 PLACE DE LA LIBERTE

Pourquoi la casse du Code du Travail concerne aussi les fonctionnaires?

Pour la Fonction Publique, les reculs sociaux portés par le projet de loi Travail, dit El Khomri, auraient immanquablement des conséquences à terme sur les garanties collectives et les droits des agents publics.



La fin des droits et garanties collectifs

L'inversion de la hiérarchie des normes est au cœur du projet de loi Travail qui permettra, s'il passe, de déroger au droit du travail inscrit dans la loi, par un accord de branche ou un accord d'entreprise, alors que jusqu'à présent un texte de rang inférieur ne pouvait qu'améliorer le texte de rang supérieur du point de vue des salarié-e-s. Tout principe de dérogation au droit général finit par miner le droit lui-même, qui, de fait, n'est plus assuré. Rien n'échappera à cette logique infernale de dislocation des droits collectifs.

L'exemple que produit aujourd'hui la RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement) en dehors du fait qu'elle individualise à outrance les primes pour les personnels administratifs et techniques, est très proche de cette logique d'inversion des normes : le ministère de

la Fonction Publique donne les planchers et les plafonds, à chaque rectorat et à chaque université de fixer son niveau indemnitaire.

La remise en cause du temps de travail et des salaires

Le statut des fonctionnaires n'est pas étranger au Code du Travail. Ses principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics, fonctionnaires et contractuels, en particulier en ce qui concerne le temps de travail.

Le dossier des retraites nous a appris que toute régression dans le L

privé est ensuite étendue dans le public. Il serait illusoire de penser qu'il n'en irait pas de même pour le temps de travail, alors que l'Etat-employeur cherche par tous les moyens à faire baisser sa masse salariale.

Si le gouvernement a reculé sur certains points par rapport aux premières annonces, la possibilité de moduler le temps de travail dans une entreprise est accrue, de même que celle d'imposer aux salariés un accord « de maintien dans l'emploi » permettant en cas de « graves difficultés économiques conjoncturelles », une baisse des salaires et/ ou la flexibilité du temps de travail des personnels. Quand au bout du compte il y aura un temps de travail par entreprise, il en sera fini des 35h, et la Fonction Publique sera à son tour attaquée parce que dite « privilégiée »...

Les rémunérations ne seront pas épargnées. Pour l'heure tout porte à croire que la majoration des heures sup sera seulement de 10% et non plus de 25%. Les fonctionnaires seront nécessairement alignés à terme.

Les fonctionnaires ont donc toutes les raisons de se mobiliser contre le projet de loi El Khomri aux côtés des salarié-e-s du privé, pour empêcher une régression sociale généralisée.

Salaires dans la Fonction Publique

La FSU n'a eu de cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser pour essayer d'être entendue sur la question salariale dans la Fonction Publique. La décision du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice et de le revaloriser est un premier résultat de ces multiples mobilisations. Mais la réponse du gouvernement est tardive pour bien des agents qui ont vu les difficultés s'accumuler depuis 6 ans. Les agents de la Fonction Publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. L'annonce gouvernementale de 1,2% en deux fois (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017) n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agents. La FSU continuera à mobiliser les personnels pour réparer des années de régressions salariales.

SNUíDO

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C. 39008 Lons le Saunier Cedex

Tel:03 84 47 12 64 Fax: 03 84 24 50 21

Courriel: snu39@snuipp.fr Site internet: http://39.snuipp.fr



La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication : D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude. Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.